



République Française  
**VILLE DE TOULON**

Hôtel de Ville - Avenue de la République - CS 71407 - 83056 TOULON Cedex - 04 94 36 30 00

**DECISION MUNICIPALE N° 2023/03/D.E.J.**

Visa de Patricia Moutet, Directeur Pôle Familles

Visa de Bertrand MEONI, DGS

Visa de Valérie MONDONE  
Adjoint délégué Petite enfance / Education / Jeunesse / Seniors / Liens intergénérationnels

Affaire suivie par : Christine LEANDRI

**DECISION**

Le Maire de TOULON, soussigné, **DECIDE**, en exécution de la délibération du 12 juin 2020, enregistrée sous le n° 2020/17/S, qui lui a délégué notamment, en application de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, le droit de :

....

5) décider de la conclusion et de la révision du louage des choses pour une durée n'excédant pas 12 ans,

.....

DE CONCLURE avec l'Association « Kerozen » ayant son siège à Port des créateurs, place des savonnières, 83000 Toulon, l'artiste Laetitia Planté/Meridiano Eric et la structure d'accueil Direction Education/Jeunesse, ALSH maternel les Œillets : bd des Armaris, 83 000 Toulon, une convention portant partenariat entre la structure culturelle, l'artiste et la structure de résidence dans le cadre du dispositif de la DRAC PACA « Résidences en structure d'accueil Rouvrir le monde ».

Cette convention est consentie pour la période du : 17/07/2023 au 04/08/2023.

La présente décision recevra les formalités administratives prévues par l'article L. 2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

FAIT A TOULON, EN L'HOTEL DE VILLE, LE 16 MAI 2023

Publié Le

23 MAI 2023

Madame Josée MASSI  
Maire de Toulon

**Acte à classer**

202303DEJ

|                |                                 |             |          |
|----------------|---------------------------------|-------------|----------|
| <b>1</b>       | <b>2</b>                        | <b>3</b>    | <b>4</b> |
| En préparation | En attente retour<br>Préfecture | > AR reçu < | Classé   |

Identifiant FAST : ASCL\_2\_2023-05-23T14-52-58.00 ( MI245212927 )

Identifiant unique de l'acte : 083-218301372-20230516-202303DEJ-AR ( [Voir l'accusé de réception associé](#) )Objet de l'acte : DECISION MUNICIPALE 2023/03/D.E.J. du 16 05 2023  
conclusion et révision du louage des choses pour une  
durée n'excédant pas 12 ans - conclusion d'une convention  
avec l'association "Kerozen" (projet de convention  
joint)

Date de décision : 16/05/2023



Nature de l'acte : Actes réglementaires

Matière de l'acte : 9. Autres domaines de compétences  
9.1. Autres domaines de compétences des communes

Identifiant unique de l'acte antérieur

:

Acte : [DECISION 2023 03 D.E.J. 16 05 2023](#) Multicanal : Non  
[et Projet Convention Kerozen.PDF](#)

Groupe émetteur de l'acte : TOUS

Classer

Annuler

Préparé

Date 23/05/23 à 14:52

Par [DUPONT ID Stéphanie](#)

Transmis

Date 23/05/23 à 14:52

Par [DUPONT ID Stéphanie](#)

Accusé de réception

Date 23/05/23 à 15:02